

Pour affirmer votre solidarité avec les 10 de Valence

Photocopiez et diffusez ce tract autour de vous

Renvoyez la lettre de soutien ci-jointe dûment complétée. Elle défend la légitimité de l'action et sera remise au juge.

Boycottez les produits contenant des OGM (liste noire diffusée par Greenpeace)

Demandez à vos restaurants, à la cantine où mangent vos enfants de ne plus servir ces produits, à votre supermarché de ne plus les vendre.

Apportez si vous le pouvez votre soutien financier afin de faire face aux frais de justice et d'organisation du procès.

Parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à nous solliciter pour une information plus complète sur le sujet.

Venez nous rejoindre samedi 12 janvier à partir de 18h30 au Parc des expositions, pavillon des congrès pour une soirée de soutien

Et surtout venez à Valence

à partir de midi le 15 janvier 2002

Découpez et renvoyez votre lettre de soutien

Le 15 janvier 2002, dix personnes seront jugées pour "destruction de bien en réunion", pour avoir revendiqué leur action symbolique menée le 26 août 2001 contre une parcelle de maïs transgénique.

J'affirme ma solidarité pleine et entière avec les personnes jugées pour cet acte que j'estime légitime et je demande leur relaxe pure et simple

Je dénonce les choix en matière de recherche, uniquement guidés par le profit

Fait à Le

NOM et prénom.....

Adresse

Signature

ATTAC 26/07 - Maison des sociétés - 26000 Valence

LES CONSÉQUENCES LOCALES DES ESSAIS OGM :

L'étude de l'AFSSA sur des lots de maïs non OGM démontre la présence de modification génétique sur 7 à 41 % de la production. Des chercheurs américains viennent de faire une démonstration similaire au Mexique.

Que les risques sanitaires soient avérés ou non, dans la Drôme, département pilote en agriculture biologique, riche de ses AOC, cette contamination met en péril tout un pan de l'économie départementale.

Nos six parlementaires ne s'y sont pas trompés en déclarant le 28 septembre 2001 au ministre de l'agriculture, leur "perplexité quant à l'opportunité de poursuivre en l'état la culture d'OGM en milieu ouvert".

Pour s'opposer à cette logique, 200 citoyens ont décidé une action symbolique d'arrachage de 720 plants de maïs transgénique.

10 personnes seront poursuivies devant le tribunal correctionnel de Valence le 15 janvier 2002 par la firme conduisant cet essai en plein air .

Des agriculteurs, un graphiste, un ingénieur géologue, un formateur, un instituteur se voient considérés comme de vulgaires délinquants et **se voient réclamer 25,5 millions de francs de dommages** directs et indirects. Ils risquent en outre **500000 F d'amende et 5 ans de prison.**

ATTAC 26/07 - Maison des sociétés - 26000 Valence

APPEL À LA SOLIDARITÉ AVEC LES 10 DE VALENCE

Ce que vous pouvez faire :

- **Signer l'appel à Solidarité**
- **Acheter et diffuser des bons de soutien destinés à payer les frais de justice et les frais attenants au procès.**
- **Dupliquer et diffuser ce tract**
- **Nous contacter pour organiser une réunion/débat et ou pour projeter la cassette vidéo "Main basse sur les gènes".**
- **Vous libérer le 15 janvier pour être devant le tribunal correctionnel de Valence à partir de 1200.**

L'AFFAIRE PUSZTAÏ

Ce chercheur renommé tente de démontrer que les OGM sont inoffensifs pour la santé.

Il compare deux groupes de jeunes rats, tous deux nourris de pommes de terre, les une transgéniques, les autres pas.

Après dix jours, il constate une stimulatino anormale du foie, du pancréas et des testicules ; un ralentissement du développement du cerveau et un affaiblissement du système immunitaire chez les rats nourris aux OGM.

Conscient du danger, il publie ses résultats. 48 heures après, ces résultats sont confisqués, il est suspendu de ses fonctions et se voit interdit de toute communication publique.

PLANTES OGM : UNE COURSE CONTRE LA MONTRE POUR METTRE LE CITOYEN DEVANT LE FAIT ACCOMPLI :

- J - 4 000 000 000 ans** : apparition de la vie sur terre
J - 15 ans : les premiers essais de cultures OGM ont lieu en laboratoire
J - 5 ans : Premières cultures transgéniques à grande échelle sur le territoire américain, premier contact direct avec les écosystèmes naturels
J - 3 ans : 28 millions d'hectares de cultures transgéniques dans le monde dont 74% aux USA, 15% en Argentine et 10% au Canada
J - 2 ans : 78 millions d'hectares dans le monde
J +4 ans : tout laisse à croire que la quasi-totalité des terres arables américaines seront semées d'OGM.

Une évolution si rapide ne permet pas de garantir le principe de précaution :

« Pour les autorités américaines, pour interdire un produit il faut démontrer sa nocivité alors que le principe de précaution qui est inscrit dans le droit international et que l'Union européenne essaie d'appliquer, voudrait exactement l'inverse : pour autoriser un produit, il faut démontrer son innocuité » nous dit Arnaud Apoteker, Biologiste, dans le film "main basse sur les gènes".

Nous avons découvert les effets de l'amiante 50 ans après le début de son utilisation, la toxicologie du DDT 30 ans après, la vache folle dans nos assiettes, le naufrage de l'Erika, l'explosion d'AZF à Toulouse... A chaque fois le même scénario :

la course aux profits, la diffusion trop rapide, la catastrophe et le citoyen qui finit par payer la note.

Pas de risque ? est-ce si sûr ?

Dans le cas des OGM, les personnes autorisées persistent à affirmer l'absence de risque Expliquez nous alors pourquoi les assurances refusent de le couvrir, pourquoi les industriels ont fait pression pour que l'Europe prenne à sa charge les éventuelles catastrophes liées à leurs expérimentations sur les OGM ?

La logique financière à l'œuvre

Aujourd'hui, les dix champions des sciences de la vie, promoteurs des OGM, sont issus de la pétro-chimie. Ils contrôlent 40% des semences commercialisées. Les semences sont le premier maillon de la chaîne alimentaire. A ce titre, l'obtention de brevets sur les plantes transgéniques est un enjeu majeur. Tous les efforts de la recherche sont tournés vers cet objectif au bénéfice d'intérêts privés. D'aucuns veulent nous enfermer dans le débat : " Pour ou contre le progrès ? ". C'est réducteur et faux. Nous cherchons à savoir à qui profitent les recherches menées.

Imprimé par nos soins - Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Solidarité avec les 10 opposants aux OGM de Drôme Ardèche jugés le 15 janvier 2002 à Valence

Le 26 août 2001, 200 citoyens ont décidé de marquer symboliquement leur opposition à des expérimentations de maïs transgénique en plein air, qui mettent directement en jeu la qualité de notre alimentation et de notre environnement.

L'expérience conduite par Biogemma avait pour but de réduire les coûts de castration du maïs. Loin de servir la médecine, 99% des essais OGM ont une vocation d'accroître l'emprise financière de quelques multinationales sur le système alimentaire mondial. Une commission d'experts donne un avis technique. Sur cette base, le gouvernement autorise les essais qui se déroulent dans le plus grand secret ; par une décision de justice du 1er mars 2001, il a été contraint à un minimum de transparence. Jusqu'au paysan qui cultive sans le savoir des OGM !... Trouvez l'erreur.

Nous demandons, comme l'ont fait les six parlementaires drômois, un moratoire sur ces essais en plein champ et loin d'être opposés à la recherche, nous réclamons au contraire le développement d'une recherche alternative et respectueuse de l'intérêt collectif.

10 personnes (agriculteurs, instituteur, graphiste, formateur et ingénieur géologue) sont poursuivies en justice par BIOGEMMA qui réclame pour 720 pieds de maïs OGM

25,5 millions de francs de dommages et intérêts

alors que le paysan ne demande qu'un franc

Elles encourent de plus 500000F d'amende et 5 ans de prison.

Découpez et renvoyez votre lettre de soutien

Timbre

ATTAC 26/07
Maison des Sociétés
Rue Saint Jean
26000 VALENCE

Imprimé par nos soins - Merci de ne pas jeter sur la voie publique